



GRAND HÔTEL DU GOLFE

\*\*\*\*

1

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE HÉBERGEMENT, SÉMINAIRE ET ACTIVITÉS DE LOISIRS PRESTATAIRES EXTERNES

### ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par la SARL HOTEL DU GOLFE, dont le siège social est situé Route de Collioure 66700 Argeles sur mer, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro RCS 704 201 318 ci-après dénommée "Grand Hôtel du Golfe" et d'autre part, par tout professionnel du tourisme ou particulier représentés par une personne physique ou morale, dénommé ci-après "l'acheteur", souhaitant procéder à une commande ou réservation, pour un "client" ou pour lui-même, d'une prestation d'hébergement, de restauration, de séminaire et activités afférentes. En conséquence, le fait de réserver ou de procéder à une commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur et du client à ces C.G.V, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, site internet. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Grand Hôtel du Golfe, prévaloir contre les C.G.V. Le fait que Grand Hôtel du Golfe ne se prévale pas, à ce moment donné, de l'une quelconque des présentes C.G.V ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

### ARTICLE 2 : CAPACITE

Le client reconnaît avoir la capacité de contracter, c'est-à-dire d'avoir la majorité légale, la capacité légale d'engagement de son entreprise et de ne pas être sous curatelle ou sous tutelle.

### ARTICLE 3 : MODALITES DE RESERVATION

Toute manifestation se déroulant au "Grand Hôtel du Golfe" fera l'objet d'un devis. Ce devis énumère les différentes prestations, le nombre de personnes, les dates et les services à fournir.

### ARTICLE 4 : ACOMPTES

Afin de rendre la réservation ferme, à la signature du devis, le Client s'engage à un versement d'arrhes d'un montant de 30% du montant total TTC des prestations réservées.

A réception des arrhes, l'engagement de l'hôtel à respecter les conditions et la description des éléments figurant dans le devis sera établi. A défaut de versement d'arrhes, l'intégrité des services réservés pourra ne pas être maintenue : réservation des chambres, des espaces de réunions, restauration et matériel

### ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION OU DE MODIFICATION

La facturation de frais d'annulation est faite sur la base du montant TTC des prestations commandées pour la totalité du séjour. Les annulations de tout ou partie de la réservation initiale doivent être adressées par écrit à l'Hôtel. Toute annulation totale ou partielle par le Client entraînera des pénalités selon les modalités suivantes :

#### A) Annulation totale

Le Client annule les prestations réservées dans le cadre de sa Manifestation pour quelque motif que ce soit. Sont également considérés comme des cas d'annulation totale : Le changement de date de la manifestation et le défaut de paiement des arrhes selon l'échéancier convenu dans le contrat. Dans ce dernier cas, l'Hôtel aura alors la faculté d'exiger du Client le

SIGNATURE DU CLIENT



GRAND HÔTEL DU GOLFE

★★★★

2

paiement total TTC et immédiat de la Manifestation. Ce règlement devra parvenir à l'Hôtel dans les 8 jours courant à compter de la date de la demande écrite de l'Hôtel. A défaut de règlement dans ce délai ; la Manifestation sera considérée comme annulée du fait du Client et l'Hôtel pourra lui demander des dommages et intérêts du fait du préjudice subi. Des frais de pénalité déduits des arrhes déjà versées seront facturés au Client comme indiqué ci-dessous

Date d'annulation (J=1 <sup>ER</sup> jour de la manifestation)	Frais facturés. Base montant TTC de la manifestation
Jusqu'à 90 jours avant la manifestation	Annulation sans frais
De J-89 à J-60	L'acompte sera conservé
De J-59 à J-30	50% de l'événement sera facturé
De J-30 à J-15	85% de l'événement sera facturé
De J-14 à J	100% de l'événement sera facturé

## B) Annulation partielle

Une annulation partielle correspond à une réduction du montant TTC du contrat quelle qu'en soit l'origine : diminution de la durée de la manifestation, du nombre de personnes et/ou des prestations commandées. En cas d'annulation partielle, les frais encourus par le Client seront limités aux pénalités définies ci-après. Le Client est informé que les pourcentages d'annulation sans frais, ainsi que les indemnités s'appliquent sur le montant total TTC du Contrat. Toute annulation supplémentaire à celles autorisées sans frais entraînera la facturation de pénalités calculées sur la base du montant TTC total de la Manifestation, déduction faite des arrhes déjà versées à la date d'annulation et telles que définies dans l'échéancier ci-joint. Chaque demande aura pour base le nouveau contingent. Les pourcentages d'annulation acceptés sans frais tels que disposés dans l'échéancier ci-après sont cumulatifs dans la limite de 30% du montant total du Contrat.

En cas d'annulation sans préavis, l'Hôtel facturera au Client une indemnité égale au montant total des prestations hôtelières, attachées à sa Manifestation, réservées sur la totalité du séjour.

De même, toute réduction sur place du séjour donnera lieu à une facturation établie sur la base de la réservation confirmée. Il en ira notamment ainsi en cas d'interruption du séjour, l'intégralité du prix de l'ensemble du séjour convenu sera encaissée.

Le Client s'engage à payer les sommes dues en conséquence.

Date d'annulation (J=1 <sup>ER</sup> jour de la manifestation)	Possibilité d'annuler sans frais jusqu'à « X » % du montant total TTC de la manifestation.	Au-delà du pourcentage d'annulation sans frais, « X » % des montants annulés seront facturés (sur la base du montant TTC).
Jusqu'à J-90	30 %	70%
De J-89 à J-30	20%	80%
De J-29 à J-6	05%	95%
De J-6 à J	00%	100%

## C) Modifications

Toute demande de modification d'une réservation doit être formulée auprès du Grand Hôtel du Golfe par écrit à [contact@grandhoteldugolfe.com](mailto:contact@grandhoteldugolfe.com). La modification de réservation n'est ferme et définitive qu'après réception de la confirmation par le Grand Hôtel du Golfe.

SIGNATURE DU CLIENT



GRAND HÔTEL DU GOLFE  
★★★★

3

## **ARTICLE 6 : PRESTATIONS ET FACTURATIONS**

L'hôtel est tenu de fournir les prestations commandées et définies avec le client. Les suppléments aux prestations prévues devront être réglés par leurs bénéficiaires avant de quitter les lieux ; à défaut, ils seront obligatoirement pris en charge par la société ou l'organisme ayant approuvé le contrat. Les prix indiqués sur le contrat lors de la signature ne feront l'objet d'aucune modification jusqu'à la fin de la manifestation.

### **A) La mise à disposition des chambres et rooming list :**

Les chambres sont mises à disposition à partir de 15h00, le jour de l'arrivée, et doivent être libérées avant 10h00 heures le jour du départ. Afin d'établir la rooming-list de manière optimale, la liste nominative des participants et le statut des chambres (double, double twin ou single) devra parvenir à l'hôtel au plus tard 10 jours avant la date d'arrivée des participants.

### **B) Le délogement :**

En cas d'événement exceptionnel ou de problèmes techniques ou organisationnels dans l'hôtel rendant impossible le séjour du client, l'hôtel mettra tout en œuvre pour trouver un hébergement alternatif, si possible dans un hôtel de même catégorie ou de catégorie supérieure. Les frais de délogement (supplément tarifaire) seront pris en charge par l'hôtel.

### **C) Restauration:**

Les prestations de restauration seront facturées sur la base du nombre de personnes confirmé par écrit au service séminaire au moins 10 jours francs avant la date de la manifestation. Lorsque le nombre de participants est supérieur à celui annoncé, la facturation se fera sur la base du nombre réel effectif de participants.

### **D) Location de salle de séminaire :**

Des espaces de réunion seront mis à disposition des participants. Ces espaces seront définis avec le client au moment de l'étude du cahier des charges. En cas de réduction sensible de l'effectif par rapport aux termes de la réservation, la mise à disposition des espaces pourra être adaptée en fonction des nouveaux effectifs.

### **E) Service soins et accès au Spa :**

Les bénéficiaires de la prestation s'engagent à informer le personnel du spa en cas de problèmes de santé du bénéficiaire (troubles circulatoires, cardiaques, allergies, asthme, traitement en cours...) ou de grossesse (certains soins pourraient ne pas être conseillés). Il est indispensable de se munir d'un maillot de bain pour toutes les prestations dans l'espace Spa. En cas de retard, la durée du soin sera réduite du temps équivalent au retard. Toute annulation devra intervenir au plus tard 24 h à l'avance sous peine de perte de la prestation. Les durées des soins indiquées sont estimatives.

## **ARTICLE 7 : MODALITES DE PAIEMENT**

Le règlement des prestations (arrhes déduites) se fera directement auprès de l'hôtel. L'Hôtel accepte les cartes bancaires, espèces, virements bancaires et chèques vacances. L'Hôtel n'accepte pas les chèques bancaires.

## **ARTICLE 8 : TARIFICATION ET COMMISSIONS**

Nos tarifs sont présentés net vendeurs et sont donc établis sans commission incluse. Les intermédiaires (agences, organisateurs, etc.) ont la liberté d'ajouter leur propre marge de commission à ces tarifs lors de la revente de nos services à leurs clients.

Dans certains cas spécifiques, notre établissement peut consentir à octroyer une commission directe aux agences ou intermédiaires. Cette possibilité est cependant limitée aux prestations hôtelières à l'exception de la restauration, sauf

SIGNATURE DU CLIENT



GRAND HÔTEL DU GOLFE

★★★★

4

mention contraire explicite. Pour bénéficier d'une telle commission, les conditions doivent être préalablement discutées et approuvées par écrit par notre équipe de gestion.

Toute condition particulière relative à l'application d'une commission sera clairement stipulée dans le contrat de prestation de services. Ce dernier devra être dûment signé par toutes les parties prenantes avant le début de la prestation. Il est important de noter qu'aucune commission ne pourra être réclamée a posteriori sans un accord préalable formalisé par écrit et validé par notre établissement.

#### **ARTICLE 9 : L'INTERMEDIATION ET LE COMMISSIONNEMENT AFFERENT**

Dans le cas de l'intervention de prestataires intermédiaires (autres que la société du Grand Hôtel du Golfe) pour la réalisation d'une prestation globale, le commissionnement d'intermédiation est fixé à 10% de la prestation facturée par le partenaire au titre de la mise en relation et de la globalisation de la prestation. Le client s'engage à respecter les conditions générales de vente du prestataire qui seront jointes à ce contrat et le Grand Hôtel du Golfe ne saurait être tenu responsable des événements liés à la prestation externalisée.

En cas de litige sur ce point le prestataire sous-traitant serait responsable de tout recours du client concernant l'exécution de sa prestation. L'hôtel est exonéré de toute responsabilité dans la non-exécution partielle ou totale du contrat résultant d'un cas fortuit, du fait d'un tiers ou d'un fait de force majeure tel que, par exemple : grèves totales ou partielles, lock-out, inondations, incendies, attentats, ou autres sinistres et interdictions.

#### **ARTICLE 10 : APPORT D'ALIMENTS ET DE BOISSONS**

Il est par principe interdit à l'organisateur d'apporter des aliments et boissons. Seule une convention écrite passée avec le service séminaire de l'hôtel permet de déroger à cette règle. Il est dans ce cas facturé un forfait destiné à couvrir les frais généraux.

#### **ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTES ET RGPD**

En application de la loi 78-17, dite informatique et libertés, les clients sont avertis que leur réservation fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé.

Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données saisies, qui s'exerce auprès du siège social de la société. Le client accepte de faire partie du fichier clients de l'hôtel. Il est précisé que ces informations ne sont pas communiquées à des tiers.

Conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et l'article 32 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous êtes informé que:

- Votre réservation fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. La finalité du traitement de ces données est de pouvoir vous contacter et de personnaliser nos échanges téléphoniques ou email et de vous fournir la prestation requise. Vos données ne feront pas l'objet de communication à des tiers commerciaux.
- Ces données seront conservées durant 10 ans à compter du dernier acte juridique afin de maintenir un lien commercial, si vous souhaitez limiter la durée de cette collecte merci d'en informer notre DPO à l'adresse [cdanoy@grandhoteldugolfe.com](mailto:cdanoy@grandhoteldugolfe.com).
- Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données personnelles que vous pouvez nous demander par courriel (contact) ou courrier postal au siège social de la société.
- Vous bénéficiez du droit de demander une limitation du traitement de vos données personnelles.
- Vous bénéficiez du droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles et du droit à la portabilité de vos données. Dans le cas du recours à une limitation de traitement de vos données, si ladite limitation venait à contrevenir à nos obligations réglementaires vis-à-vis des institutions, nous serions contraints de limiter ou refuser l'exécution de la prestation.
- Vous pouvez retirer votre consentement au traitement de vos données personnelles et ceci à tout moment en nous écrivant par courriel ou lettre postale.
- Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (site de la CNIL: [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) si vous estimez que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée dans le cadre du traitement de votre dossier.

SIGNATURE DU CLIENT



GRAND HÔTEL DU GOLFE  
★★★★

5

#### ARTICLE 12 : RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être adressée par courrier recommandé A/R à Grand Hôtel du Golfe, Route de Collioure, 66700 Argeles sur mer, au plus tard 15 jours après la date de départ. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

#### ARTICLE 13 : ASSURANCE – RESPONSABILITES

L'hôtel décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation des effets appartenant aux clients durant leur séjour. Le client sera tenu pour responsable de tout dommage, de toute dégradation, de tout acte de vandalisme qui pourrait survenir du fait de l'occupation des locaux et/ou du fait des participants et/ou du personnel dont il a la charge, tant aux biens mobiliers, de décoration et immobiliers appartenant ou non à l'hôtel.

#### ARTICLE 14 : RECOMMANDATIONS

Le client s'engage à n'inviter aucune personne dont le comportement est susceptible de porter préjudice à l'établissement, l'hôtelier se réservant le droit d'intervenir si nécessaire.

#### ARTICLE 15 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE Perpignan, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la SARL Grand Hôtel du Golfe qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

SIGNATURE DU CLIENT